

Pourquoi les examens préventifs chez l'ophtalmologue sont importants.

Nous vous informons.

Avec l'âge ou en raison de prédispositions génétiques, des problèmes oculaires peuvent survenir qui ne deviennent souvent apparents qu'après plusieurs années et peuvent affecter la vision.

Dans de nombreux cas de maladies oculaires, aucun symptôme n'est initialement remarqué. Cependant, détectées précocement, de nombreuses maladies oculaires peuvent être traitées efficacement et simplement.

Des examens préventifs réguliers permettent la détection précoce de ces maladies. Les ophtalmologues en Suisse disposent de techniques de diagnostic modernes et non contraignantes qui facilitent le diagnostic précoce.



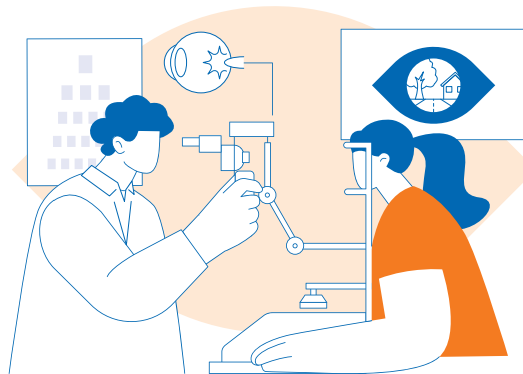
Enfants

Si le strabisme ou une faiblesse visuelle (amblyopie) est détecté tôt, des mesures appropriées peuvent être prises pour permettre à l'enfant d'avoir la meilleure acuité visuelle possible.



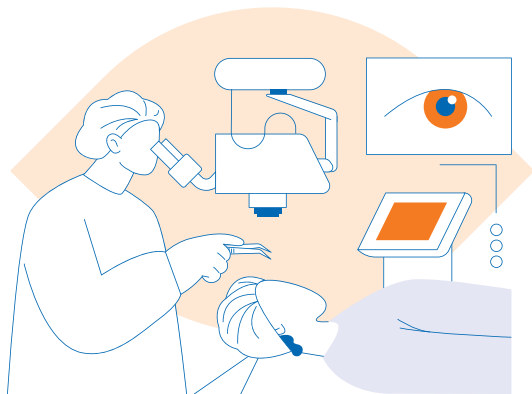
Glaucome

Au stade initial, le glaucome peut être bien traité avec des gouttes oculaires pour prévenir les dommages permanents au nerf optique.



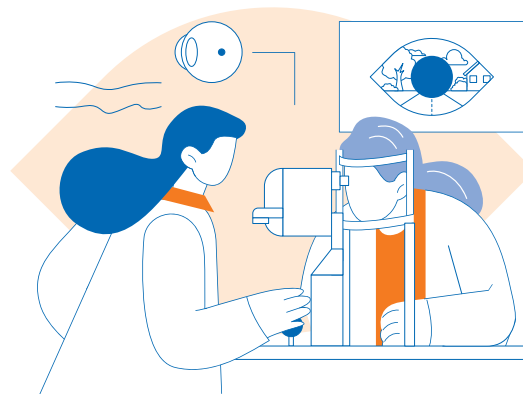
Cataracte

En général, une opération de la cataracte est une procédure simple. Cependant, si l'opération est trop longtemps repoussée, l'opération peut devenir plus difficile et être associée à un processus de guérison prolongé.



Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)

Des mesures personnalisées peuvent améliorer le pronostic à long terme.



Examens préventifs minimum recommandés chez l'ophtalmologue

Enfants

- ◊ En cas d'anomalies (soupçon de strabisme, mauvaise vision) détectées par les parents, le pédiatre ou lors d'examens scolaires : **immédiatement**.
- ◊ En cas de problèmes de vision chez les parents, tels que le strabisme, une forte myopie/hypermétropie ou une faiblesse visuelle : **premier examen à l'âge de 3-4 ans**.
- ◊ Enfants portant des lunettes ou ayant un strabisme : **contrôle annuel ou plus fréquent jusqu'à la stabilisation (jusqu'à l'âge de 18-25 ans)**.

Adultes sans symptômes oculaires et sans risque accru

- ◊ **À partir de 40 ans : tous les 4 ans.**
Un premier contrôle ophtalmologique est recommandé dès l'âge de 40 ans pour détecter précocement des risques tels que le glaucome.
- ◊ **À partir de 65 ans : tous les 2 ans.**
Visites régulières chez l'ophtalmologue notamment pour la détection précoce de la dégénérescence maculaire et de la cataracte, même sans symptômes. Ces deux maladies oculaires sont très courantes après 65 ans.

Personnes à risque accru de maladies oculaires : tous les 2 ans ou plus fréquemment.

- ◊ En cas de diabète, d'hypertension artérielle ou de maladies rhumatologiques : **premier contrôle lors du diagnostic, puis tous les 1 à 2 ans**.
- ◊ Antécédents familiaux (1er degré) de maladies oculaires. En cas de :
 - Glaucome dans la famille : **premier contrôle avant 40 ans puis tous les 2 ans – en l'absence de symptômes**.
 - Dégénérescence maculaire dans la famille : **premier contrôle avant 60 ans puis tous les 2 ans – en l'absence de symptômes**.
- ◊ En cas de médicaments spécifiques (ex : Plaquenil, Gilenya) : **premier contrôle avant le début du traitement puis annuellement ou plus fréquemment**.

Personnes atteintes de maladies oculaires : contrôle annuel ou plus fréquent.

- ◊ Par exemple en cas de glaucome connu, de cataracte débutante ou de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).
- ◊ Aussi en cas de forte myopie.